



L'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) a atteint + 3.4 % en novembre et décembre 2021 en glissement annuel, un record depuis 2008.

En 2022 et selon certains prévisionnistes, dont la Banque de France, l'IPCH devrait atteindre 2.5 % en moyenne sur l'année et 2.7 % au 1<sup>er</sup> semestre.

Si cette prévision se réalise, l'inflation moyenne en 2022 atteindrait un record depuis 1991.

Or nos salaires ne suivent pas l'inflation. Ce constat amer perdure depuis de nombreuses années. Pourtant, l'inflation est le référentiel dans les négociations salariales.

Pour notre entreprise, les résultats et le taux de marge atteignent des niveaux records. Notre entreprise a donc toute la latitude pour distribuer des augmentations de salaires collectives et pérennes dans le but, a minima, de maintenir le pouvoir d'achat.

**En signant cette pétition, je soutiens les revendications de la CGT BPAURA et demande :**

- Une augmentation générale et pérenne de mon salaire de 3.40 % à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- Une prime égalitaire de 2000 € pour tous

NOM	PRENOM	SIGNATURE

**Pétition à retourner par courrier interne à : Lyon – Syndicat CGT**

**Ou par mél : [syndicat.cgt@bpaura.fr](mailto:syndicat.cgt@bpaura.fr)**

Lyon, le 25.01.2022